

INSCRIPTION VACANCES de Noël 2023 (mardi 26 décembre au vendredi 05 janvier 2024)

Accueil de loisirs « Maison du temps libre »

Inscription obligatoire pour lundi 11 décembre 2023

auprès de la directrice/teur de l'accueil de loisirs ou au C'sam

Le non-respect du calendrier fourni peut donner lieu au refus d'accès à l'accueil

Renseignements :

Nom de l'enfant : Prénom : Age :

Responsable légal :

Personne à contacter en cas d'urgence : Téléphone :

Fonctionnement :

Maison du temps libre : Rue Jules Ferry, Enfant scolarisé à partir de 6 ans,

Horaires : 7h30/12h15-13h30/18h15

Téléphone : 03 25 03 47 59 / C'Sam : 03 25 30 60 69

Modalités d'inscriptions et de fréquentations :

Merci de cocher les cases des présences de votre enfant ci-dessous :

Attention : Sauf justificatif, les parents qui ne respecteraient pas de manière manifeste l'inscription prévue se verront annuler leur inscription

INSCRIPTION 26 décembre au 05 janvier	Matin	Pas de restauration pendant les vacances de Noël	Après midi
Lundi 25 décembre	Férié, fermé		
Mardi 26			
Mercredi 27			
Jeudi 28			
Vendredi 29			
Lundi 01 janvier	Férié, fermé		
Mardi 02			
Mercredi 03			
Jeudi 04			
Vendredi 05			

Pour la première inscription, il vous sera demandé :

- La fiche de renseignements
- Une copie des vaccinations
- Une attestation de la CAF ou MSA ou déclaration d'impôts 2022 sur revenus 2021
- Adhésion annuelle à régler au C'Sam à la première inscription
- Facturation du repas, des sorties à la journée et des mini-camps le cas échéant.

Renseignements médicaux devant être portés à la connaissance de l'accueil de Loisirs

Allergies alimentaires : oui non

Préci-

sez :

.

Autres : (allergies respiratoires, maladie chronique, handicaps, ...) oui non

Précisez :

.....

Toute pathologie doit faire impérativement l'objet d'un RDV avec le directeur de l'accueil de loisirs pour établir un projet d'accueil individualisé ou un contrat d'accueil.

Informations pratiques

- Prévoir au quotidien des vêtements adaptés aux activités
- Prévoir un goûter et une gourde individuelle

Ce document doit être complété et signé par le responsable légal.

En remplissant la fiche d'inscription, vous vous engagez :

- à ce que votre enfant fréquente la structure selon le planning indiqué ci-dessus
- à prévenir avant 9h00 la structure en cas d'absence exceptionnelle
- à fournir un justificatif en cas d'absence
- à respecter les horaires d'ouvertures et de fermeture ainsi que les temps d'accueils et de départs échelonnés

Je soussigné M. ou Mme

Responsable de l'enfant

Signature :

RENSEIGNEMENTS :
Direction Education Jeunesse
Centre des services de l'agglomération de Chaumont
5 avenue Emile Cassez 52000 CHAUMONT
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Tél : 03 25 30 60 69
Mail : guichet.unique@agglo-chaumont.fr